CONCLUSION

L'ESPECE URSINE	**Considérant que** l'ours brun n'est pas menacé au niveau mondial ni au niveau européen. La souche pyrénéenne quant à elle s'est éteinte en 2004, avec la mort de Canelle
LE BIOTOPE	**Considérant que** le biotope des Pyrénées a changé avec l'évolution des activités humaines. Sa modification, en forme de retour en arrière, n'est pas raisonnablement envisageable
LE PASTORALISME	**Considérant que** dans sa double dimension d'activité économique (en terme de production) et d'activité environnementale (en terme d'entretien de l'espace montagnard), le pastoralisme subit une contrainte supplémentaire avec la présence d'un prédateur comme l'ours. **Considérant que** les politiques de soutien au pastoralisme sont de fait contrariées par la réintroduction de l'ours.
UNE MONTAGNE VIVANTE	Considérant que les élus développent des politiques volontaristes pour préserver une montagne vivante, libre d'accès, source d'épanouissement, de découverte et support de l'économie touristique. Considérant que dans ce contexte la présence de l'ours est incompatible avec un tourisme de masse.
L'HOMME D'ABORD	Considérant que l'homme doit être au cœur de toute politique publique et placé avant l'animal. Considérant que le maintien de la biodiversité c'est d'abord la possibilité pour l'homme de vivre et travailler sur les territoires.
LA CONCERTATION	Considérant que le mode de concertation engagé par le gouvernement est contesté par la majorité des élus, des chasseurs et des acteurs économiques (agriculture, tourisme, forestiers,...),
L'ACCEPTATION SOCIALE	Considérant que les conditions de l'acceptation sociale n'ont pas été réunies dans le département.

La mission, à la majorité, propose que le Conseil Général des Hautes-Pyrénées :

- **SE PRONONCE CONTRE LA REINTRODUCTION DE L'OURS**,
- **DEMANDE L'ABANDON DU PLAN DE RESTAURATION ET DE CONSERVATION 2006-2009**.